



## Fiche de données de sécurité

Copyright,2025, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

<b>Référence FDS:</b>	27-0721-4	<b>Numéro de version:</b>	11.00
<b>Date de révision:</b>	18/12/2025	<b>Annule et remplace la version du :</b>	14/12/2023

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

### 1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M(TM) 05096 Mastic de finition acrylique vert

#### Numéros d'identification de produit

60-4550-4709-6

7000028276

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

#### - Utilisations identifiées:

Utilisation dans l'industrie automobile.

### 1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

<b>ADRESSE:</b>	3M Belgium BV/SRL, Hermeslaan 7, B1831 Diegem
<b>Téléphone:</b>	+32 (0)2 722 51 11
<b>E-mail:</b>	CER-productstewardship@mmm.com
<b>Site internet</b>	<a href="http://www.3m.com/be">http://www.3m.com/be</a>

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+ 32 (0)2 722 54 23, hors d'heures d'ouvertures + 32 (0)2 722 5111, ou Centre Antipoisons + 32 (0)70 245 245

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

La classification du risque d'aspiration ne s'applique pas en raison de la viscosité cinématique du produit.

#### CLASSIFICATION:

Liquide inflammable, Catégorie 2 - Liq. Inflamm. 2; H225

Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1 - Eye Dam. 1; H318

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 - Repr. 2; H361d

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition répétée, catégorie 2 - STOT RE 2; H373

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3 - STOT SE 3; H336

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 3 - Aquat. Chron. 3; H412

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

## 2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

### MENTION D'AVERTISSEMENT:

DANGER.

### Symboles :

SGH02 (Flamme) | SGH05 (Corrosion) SGH07 (Point d'exclamation) SGH08 (Danger pour la santé) |

### Pictogrammes



### Ingrédients :

Ingrediént	Numéro CAS	EC No.	% par poids
Toluène	108-88-3	203-625-9	10 - 30
Butan-1-ol	71-36-3	200-751-6	1 - 5

### MENTIONS DE DANGER:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H361d	Susceptible de nuire au foetus.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: organes sensoriels.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### MENTIONS DE MISE EN GARDE

#### Générale:

P102 Tenir hors de portée des enfants.

#### Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P260G Ne pas respirer les poussières/vapeurs  
 P280I Porter des gants de protection /des vêtements de protection & un équipement de protection des

yeux/du visage.

**Intervention ::**

P305 + P351 + P338

P310

P370 + P378

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

En cas d'incendie: Utiliser un agent de lutte adapté pour les liquides et les matières inflammables tel qu'un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

**Elimination:**

P501

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

18% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par voie orale inconnue.

Contient 18% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

**Etiquetage selon la Directive Européenne COV (2004/42/EC):** 2004/42/EC IIB(c)(540)

420g/l

## 2.3 .Autres dangers

Inconnu

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

## 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Ne s'applique pas.

### 3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Talc	(N° CAS) 14807-96-6 (N° CE) 238-877-9	15 - 40	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Toluène	(N° CAS) 108-88-3 (N° CE) 203-625-9 (N° REACH) 01-2119471310-51	10 - 30	Liq. inflam. 2, H225 Tox.aspiration 1, H304 Irr. de la peau 2, H315 Repr. 2, H361d STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373 Tox.aquatique chronique 3, H412
Polymères acryliques	Aucun	7 - 13	Substance non classée comme dangereuse
Dioxyde de titane	(N° CAS) 13463-67-7 (N° CE) 236-675-5 (N° REACH) 01-2119489379-17	7 - 13	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Carbonate de magnésium	(N° CAS) 546-93-0 (N° CE) 208-915-9	3 - 8	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Dibenoate d'oxydipropyle	(N° CAS) 27138-31-4	< 5,5	Tox.aquatique chronique 3, H412

	(N° CE) 248-258-5 (N° REACH) 01-2119529241-49		
Dibenoate d'oxydiéthylène	(N° CAS) 120-55-8 (N° CE) 204-407-6	< 5,5	Substance non classée comme dangereuse
Additif rhéologique	Confidentiel	1 - 5	Substance non classée comme dangereuse
Butan-1-ol	(N° CAS) 71-36-3 (N° CE) 200-751-6	1 - 5	Liq. Inflamm. 3, H226 Tox. aigüe 4, H302 Irr. de la peau 2, H315 Lésions oculaires 1, H318 STOT SE 3, H336 STOT SE 3, H335
Minéraux du groupe de la chlorite	(N° CAS) 1318-59-8 (N° CE) 215-285-9	< 2	Substance non classée comme dangereuse
Paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)	(N° CAS) 7440-50-8 (N° CE) 231-159-6	< 0,015	Aquatique aigüe 1, H400,M=10 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

## 4. PREMIERS SOINS

### 4.1. Description des premiers secours:

#### Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

#### Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

#### Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

#### En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

### 4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:

Irritation cutanée (rougeur localisée, gonflement, démangeaisons et sécheresse). Lésions oculaires graves (opacité de la cornée, douleur intense, larmoiement, ulcération et altération ou perte de vision significatives). Dépression du système nerveux central (maux de tête, étourdissements, somnolence, incoordination, nausées, troubles de l'élocution, étourdissements et perte de conscience). Effets sur les organes cibles. Voir la section 11 pour plus de détails.

### 4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**5.1. Moyens d'extinction:**

En cas d'incendie: Utiliser un agent de lutte adapté pour les liquides et les matières inflammables tel qu'un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:**

Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

**5.3. Conseils aux pompiers:**

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS. Évacuer la zone. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ventiler la zone. En cas déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Attention! Un moteur peut être une source d'ignition et pourrait provoquer des gaz ou vapeurs inflammables, dans la zone de déversement, et brûler ou exploser.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:**

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Contenir le renversement. Couvrir la zone de déversement avec une mousse d'extinction d'incendie. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Ramasser en utilisant des outils anti-déflagrants. Mettre dans un récipient métallique. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

**6.4. Références à d'autres sections:**

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

## 7. Manipulation et stockage

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Ne pas utiliser en espace confiné ou insuffisamment aéré. Tenir hors de portée des enfants. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol. Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Éviter tout contact

avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Porter des chaussures anti-statiques ou correctement mises à la terre. Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...) Pour diminuer le risque d'ignition, déterminer les classifications électriques applicables pour le procédé utilisant ce produit et sélectionner un équipement de ventilation extractive locale spécifique pour éviter l'accumulation de vapeurs inflammables. Mise à la terre/liaison équivalente du récipient et du matériel de réception si le produit a une volatilité telle qu'il puisse se former une atmosphère dangereuse.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):**

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

## **8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Valeurs limites d'exposition:**

#### **Limites d'exposition professionnelle**

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

<b>Ingrediént</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Agence:</b>	<b>Type de limite</b>	<b>Informations complémentaires:</b>
Toluène	108-88-3	OELs Belgique	VLEP( 8h): 77 mg/m3(20 ppm);VLCT(15 min.):384 mg/m3(100 ppm)	la peau
Dioxyde de titane	13463-67-7	OELs Belgique	VLEP (8 heures) : 10 mg/m3	
Talc	14807-96-6	OELs Belgique	VLEP (8 heures):2 mg/m3	
Carbonate de magnésium	546-93-0	OELs Belgique	VLEP (8 heures) : 10 mg/m3	
Butan-1-ol	71-36-3	OELs Belgique	VLEP(8 h):62 mg/m3(20 ppm)	la peau
Paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)	7440-50-8	OELs Belgique	VLEP(Cu poussière ou la brume) (8h):1 mg/m3; VLEP (Cu, fumée) (8h):0.2 mg/m3	

OELs Belgique : Belgique. Exposure Limit Values.

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

/

#### **Niveaux dérivés sans effet (DNEL)**

<b>Ingrediént</b>	<b>Produit de dégradation</b>	<b>Population</b>	<b>Type d'exposition humaine</b>	<b>DNEL</b>
Toluène		Employé	Cutané, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques	384 mg/kg bw/d
Toluène		Employé	Exposition à long terme (8h) par inhalation; Les effets locaux	192 mg/m3
Toluène		Employé	Inhalation, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques	192 mg/m3
Toluène		Employé	Inhalation, exposition à court terme, effets locales	384 mg/m3
Toluène		Employé	Inhalation, exposition court terme, effets	384 mg/m3

			systémiques	
--	--	--	-------------	--

**Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)**

Ingrédient	Produit de dégradation	Compartiment	PNEC
Toluène		Sol agricole	2,89 mg/kg d.w.
Toluène		Eau	0,68 mg/l
Toluène		Usine de traitement des eaux d'égout	13,61 mg/l

**Les procédures de surveillance recommandées:** Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès du Centre de connaissance belge sur le bien-être au travail (BeSWIC).

**8.2. Contrôles de l'exposition:**

De plus, se référer à l'annexe pour plus d'information.

**8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

Fournir une ventilation locale extractive appropriée pendant le sablage, le meulage ou l'usinage. Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

**8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)****Protection des yeux/du visage:**

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Lunettes de sécurité avec protection latérale.

Lunettes de protection ouvertes.

*Normes applicables / Standards*

Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 16321

**Protection de la peau/la main**

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Polyéthylène	>0.30	=> 8 heures
Alcool de polyvinyle (PVA)	>0.30	=> 8 heures
Polymère laminé	>0.30	=> 8 heures

Les données sur les gants sont fondées sur la substance qui conduit à la toxicité cutanée et les conditions présentes au moment du test. Le temps de pénétration peut être altéré quand le gant est soumis à des conditions d'utilisation où un stress supplémentaire est imposé au gant.

*Normes applicables / Standards*

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

**Protection respiratoire:**

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

#### *Normes applicables / Standards*

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A &P

### **8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Se référer à l'annexe

## **9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:**

<b>Etat physique:</b>	Liquide
<b>Aspect physique spécifique::</b>	Pâte
<b>Couleur</b>	Vert
<b>Odeur</b>	solvant
<b>Valeur de seuil d'odeur</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Point/intervalle d'ébullition:</b>	>=93,3 °C
<b>Inflammabilité</b>	Liquide inflammable : Cat. 2
<b>Limites d'inflammabilité (LEL)</b>	1 %
<b>Limites d'inflammabilité (UEL)</b>	13 %
<b>Point d'éclair:</b>	17,2 °C [ <i>Méthode de test:Coupe fermée</i> ]
<b>Température d'inflammation spontanée</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Température de décomposition</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>pH</b>	<i>la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)</i>
<b>Viscosité cinématique</b>	196 078 mm <sup>2</sup> /s
<b>Hydrosolubilité</b>	Nulle
<b>Solubilité (non-eau)</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Coefficient de partage n-octanol / eau</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Pression de vapeur</b>	<=186 158,4 Pa [@ 55 °C ] [Conditions:]
<b>Densité</b>	1,46 - 1,6 g/ml
<b>Densité relative</b>	1,46 - 1,6 [Réf. Standard :Eau = 1]
<b>Densité de vapeur relative</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Caractéristiques des particules</b>	<i>Non applicable.</i>

### **9.2. Autres informations:**

#### **9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité**

**Composés Organiques Volatils**

*Pas de données de tests disponibles.*

**Taux d'évaporation:**

*Pas de données de tests disponibles.*

**Teneur en matières volatiles:**

27,6 % en poids

## **10. STABILITE ET REACTIVITE**

**10.1 Réactivité:**

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique:**

Stable.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses:**

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**10.4. Conditions à éviter:**

étincelles et / ou flammes

Chaleur.

**10.5 Matériaux à éviter:**

Acides forts

Agents oxydants forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux:****Substance**

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone

Vapeur toxique, gaz, particule.

**Condition**

Non spécifié

Non spécifié

Non spécifié

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008****Les signes et symptômes d'exposition**

**Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:**

**Inhalation:**

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

**Contact avec la peau:**

Irritation modérée de la peau: les symptômes peuvent inclure: rougeurs locales, boursouflures, démangeaisons et dessèchement, fissuration, formation de cloques, et la douleur.

**Contact avec les yeux:**

Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

**Ingestion:**

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

**Autres effets de santé:**

**Une exposition unique peut provoquer des effets sur l'organe cible:**

Dépression du système nerveux central: les symptômes peuvent inclure maux de tête, vertiges, somnolence, manque de coordination, nausées, ralentissement des réflexes, troubles de la parole, étourdissements et évanouissement.

**Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer des effets sur un organe cible:**

Pneumoconiose(cas général): les symptômes peuvent inclure toux persistante et insuffisance respiratoire. Effets oculaires : les symptômes peuvent inclure une vision floue ou altérée. Effets auditifs : les symptômes peuvent inclure un affaiblissement de l'ouïe, un dysfonctionnement de la balance auditive et résonnance dans les oreilles. Effets olfactifs : les symptômes peuvent inclure une capacité décroissante à détecter les odeurs et/ou une perte complète de l'odorat. Effets neurologiques: Les symptômes peuvent inclure: changement de personnalité, manque de coordination, perte sensorielle, picotement ou engourdissement des extrémités, faiblesse, tremblements, et/ou variations de la pression artérielle et du rythme cardiaque.

**Toxicité pour la reproduction / le développement**

Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

**Cancérogénicité:**

Contient une substance chimique / des substances chimiques qui peut/peuvent causer du cancer.

**Données toxicologiques**

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Toxicité aigüe**

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Cutané		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Produit	Inhalation - Vapeur(4 h)		Pas de données disponibles. Calculé.50 mg/l
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Talc	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Talc	Ingestion		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Toluène	Cutané	Rat	LD50 12 000 mg/kg
Toluène	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 30 mg/l
Toluène	Ingestion	Rat	LD50 5 550 mg/kg
Dioxyde de titane	Cutané	Lapin	LD50 > 10 000 mg/kg
Dioxyde de titane	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 6,82 mg/l
Dioxyde de titane	Ingestion	Rat	LD50 > 10 000 mg/kg
Carbonate de magnésium	Cutané	Jugement professionnel	LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
Carbonate de magnésium	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Dibenzoate d'oxydipropyle	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Dibenzoate d'oxydipropyle	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 200 mg/l
Dibenzoate d'oxydipropyle	Ingestion	Rat	LD50 3 295 mg/kg
Dibenzoate d'oxydiéthylène	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Dibenzoate d'oxydiéthylène	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 200 mg/l
Dibenzoate d'oxydiéthylène	Ingestion	Rat	LD50 3 535 mg/kg

Butan-1-ol	Cutané	Lapin	LD50 3 402 mg/kg
Butan-1-ol	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 24 mg/l
Butan-1-ol	Ingestion	Rat	LD50 2 290 mg/kg
Minéraux du groupe de la chlorite	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Minéraux du groupe de la chlorite	Ingestion		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 5,11 mg/l
Paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

**Corrosion / irritation cutanée**

Nom	Organismes	Valeur
Talc	Lapin	Aucune irritation significative
Toluène	Lapin	Irritant
Dioxyde de titane	Lapin	Aucune irritation significative
Carbonate de magnésium	Données in Vitro	Aucune irritation significative
Dibensoate d'oxydipropyle	Lapin	Aucune irritation significative
Dibensoate d'oxydiéthylène	Lapin	Aucune irritation significative
Butan-1-ol	Lapin	Moyennement irritant
Minéraux du groupe de la chlorite	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)	Lapin	Aucune irritation significative

**Lésions oculaires graves / irritation oculaire**

Nom	Organismes	Valeur
Talc	Lapin	Aucune irritation significative
Toluène	Lapin	Irritant modéré
Dioxyde de titane	Lapin	Aucune irritation significative
Carbonate de magnésium	Lapin	Moyennement irritant
Dibensoate d'oxydipropyle	Lapin	Aucune irritation significative
Dibensoate d'oxydiéthylène	Lapin	Aucune irritation significative
Butan-1-ol	Lapin	Irritant sévère
Minéraux du groupe de la chlorite	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)	Lapin	Moyennement irritant

**Sensibilisation de la peau**

Nom	Organismes	Valeur
Toluène	Cochon d'Inde	Non-classifié
Dioxyde de titane	Homme et animal	Non-classifié
Dibensoate d'oxydipropyle	Cochon d'Inde	Non-classifié
Dibensoate d'oxydiéthylène	Cochon d'Inde	Non-classifié
Butan-1-ol	Humain	Non-classifié

**Sensibilisation des voies respiratoires**

Nom	Organismes	Valeur

Talc	Humain	Non-classifié
------	--------	---------------

**Mutagénicité cellules germinales**

Nom	Route	Valeur
Talc	In vitro	Non mutagène
Talc	In vivo	Non mutagène
Toluène	In vitro	Non mutagène
Toluène	In vivo	Non mutagène
Dioxyde de titane	In vitro	Non mutagène
Dioxyde de titane	In vivo	Non mutagène
Dibenoate d'oxydipropyle	In vitro	Non mutagène
Dibenoate d'oxydiéthylène	In vitro	Non mutagène
Butan-1-ol	In vivo	Non mutagène
Butan-1-ol	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

**Cancérogénicité**

Nom	Route	Organismes	Valeur
Talc	Cutané	Humain	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Talc	Inhalation	Rat	Cancérogène
Toluène	Cutané	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Toluène	Ingestion	Rat	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Toluène	Inhalation	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Dioxyde de titane	Ingestion	Multiples espèces animales.	Non-cancérogène
Dioxyde de titane	Inhalation	Rat	Cancérogène

**Toxicité pour la reproduction****Effets sur la reproduction et / ou sur le développement**

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Talc	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 600 mg/kg	Pendant l'organogenèse
Toluène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Toluène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 2,3 mg/l	1 génération
Toluène	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	LOAEL 520 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Toluène	Inhalation	Toxique pour le développement	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus
Dibenoate d'oxydipropyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	2 génération
Dibenoate d'oxydipropyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 400 mg/kg/jour	2 génération
Dibenoate d'oxydipropyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le	Rat	NOAEL	Pendant la

		développement		1 000 mg/kg/jour	grossesse
Dibensoate d'oxydiéthylène	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 10000 ppm dans l'alimentation	2 génération
Dibensoate d'oxydiéthylène	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 10000 ppm dans l'alimentation	2 génération
Dibensoate d'oxydiéthylène	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Lapin	NOAEL 75 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Butan-1-ol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 5 000 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
Butan-1-ol	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 18 mg/l	6 semaines
Butan-1-ol	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 10,6 mg/l	Pendant la grossesse

**Organe(s) cible(s)****Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique**

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Toluène	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	
Toluène	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	
Toluène	Inhalation	système immunitaire	Non-classifié	Souris	NOAEL 0,004 mg/l	3 heures
Toluène	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus
Butan-1-ol	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	
Butan-1-ol	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Classification officielle	NOAEL Non disponible	
Butan-1-ol	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée**

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Talc	Inhalation	pneumoconiosis	Une exposition répétée et prolongée à de grandes quantités de poussière de talc peut provoquer des lésions pulmonaires	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Talc	Inhalation	Fibrose pulmonaire   Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 18 mg/m <sup>3</sup>	113 semaines
Toluène	Inhalation	Système auditif   Système nerveux   des yeux   Système olfactif	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus
Toluène	Inhalation	Système respiratoire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une	Rat	LOAEL 2,3 mg/l	15 Mois

			classification.			
Toluène	Inhalation	Coeur   Foie   Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 11,3 mg/l	15 semaines
Toluène	Inhalation	Système endocrine	Non-classifié	Rat	NOAEL 1,1 mg/l	4 semaines
Toluène	Inhalation	système immunitaire	Non-classifié	Souris	NOAEL Non disponible	20 jours
Toluène	Inhalation	os, dents, ongles et / ou les cheveux	Non-classifié	Souris	NOAEL 1,1 mg/l	8 semaines
Toluène	Inhalation	système hématopoïétique   système vasculaire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Toluène	Inhalation	tractus gastro-intestinal	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL 11,3 mg/l	15 semaines
Toluène	Ingestion	Système nerveux	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 625 mg/kg/jour	13 semaines
Toluène	Ingestion	Coeur	Non-classifié	Rat	NOAEL 2 500 mg/kg/jour	13 semaines
Toluène	Ingestion	Foie   Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL 2 500 mg/kg/jour	13 semaines
Toluène	Ingestion	système hématopoïétique	Non-classifié	Souris	NOAEL 600 mg/kg/jour	14 jours
Toluène	Ingestion	Système endocrine	Non-classifié	Souris	NOAEL 105 mg/kg/jour	28 jours
Toluène	Ingestion	système immunitaire	Non-classifié	Souris	NOAEL 105 mg/kg/jour	4 semaines
Dioxyde de titane	Inhalation	Système respiratoire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	LOAEL 0,01 mg/l	2 années
Dioxyde de titane	Inhalation	Fibrose pulmonaire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Dibenzoate d'oxydipropyle	Ingestion	système hématopoïétique   Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 2 500 mg/kg/jour	90 jours
Dibenzoate d'oxydiéthylène	Ingestion	système hématopoïétique   Foie   des yeux   Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 2 500 mg/kg/jour	13 semaines
Butan-1-ol	Inhalation	sang	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,3 mg/l	3 Mois
Butan-1-ol	Inhalation	Système auditif	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Butan-1-ol	Inhalation	Foie   Rénale et / ou de la vessie   Système respiratoire	Non-classifié	Cochon d'Inde	NOAEL Non disponible	3 Mois
Butan-1-ol	Inhalation	Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 9,09 mg/l	13 semaines
Butan-1-ol	Ingestion	sang	Non-classifié	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	13 semaines

**Danger par aspiration**

Nom	Valeur
Toluène	Risque d'aspiration
Butan-1-ol	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

**Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations**

**toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.**

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

## Section 12 : Informations écologiques

**Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.**

### 12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Talc	14807-96-6	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Toluène	108-88-3	Saumon Coho	Expérimental	96 heures	LC50	5,5 mg/l
Toluène	108-88-3	Crevette	Expérimental	96 heures	LC50	9,5 mg/l
Toluène	108-88-3	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	12,5 mg/l
Toluène	108-88-3	Grenouille Léopard	Expérimental	9 jours	LC50	0,39 mg/l
Toluène	108-88-3	Saumon rose	Expérimental	96 heures	LC50	6,41 mg/l
Toluène	108-88-3	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	3,78 mg/l
Toluène	108-88-3	Saumon Coho	Expérimental	40 jours	NOEC	1,39 mg/l
Toluène	108-88-3	Diatomée	Expérimental	72 heures	NOEC	10 mg/l
Toluène	108-88-3	Puce d'eau	Expérimental	7 jours	NOEC	0,74 mg/l
Toluène	108-88-3	Boue activée	Expérimental	12 heures	IC50	292 mg/l
Toluène	108-88-3	Bactéries	Expérimental	16 heures	NOEC	29 mg/l
Toluène	108-88-3	Bactéries	Expérimental	24 heures	EC50	84 mg/l
Toluène	108-88-3	Ver rouge	Expérimental	28 jours	LC50	>150 mg par kg de poids corporel
Toluène	108-88-3	Microbes du sol	Expérimental	28 jours	NOEC	<26 mg/kg (poids sec)
Dioxyde de titane	13463-67-7	Boue activée	Expérimental	3 heures	NOEC	>=1 000 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Diatomée	Expérimental	72 heures	EC50	>10 000 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Diatomée	Expérimental	72 heures	NOEC	5 600 mg/l
Carbonate de magnésium	546-93-0	Boue activée	Estimé	3 heures	EC50	>900 mg/l

Carbonate de magnésium	546-93-0	Vairon de Fathead	Estimé	96 heures	LC50	1 880 mg/l
Carbonate de magnésium	546-93-0	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	>100 mg/l
Carbonate de magnésium	546-93-0	Puce d'eau	Estimé	48 heures	LC50	486 mg/l
Carbonate de magnésium	546-93-0	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEC	100 mg/l
Carbonate de magnésium	546-93-0	Puce d'eau	Estimé	21 jours	EC10	284 mg/l
Dibensoate d'oxydipropyle	27138-31-4	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	3,7 mg/l
Dibensoate d'oxydipropyle	27138-31-4	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EL50	4,9 mg/l
Dibensoate d'oxydipropyle	27138-31-4	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EL50	19,31 mg/l
Dibensoate d'oxydipropyle	27138-31-4	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC10	0,89 mg/l
Dibensoate d'oxydiéthylène	120-55-8	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EL50	11 mg/l
Dibensoate d'oxydiéthylène	120-55-8	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LL50	2,9 mg/l
Dibensoate d'oxydiéthylène	120-55-8	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EL50	6,7 mg/l
Dibensoate d'oxydiéthylène	120-55-8	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEL	2,2 mg/l
Dibensoate d'oxydiéthylène	120-55-8	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>100 mg/l
Dibensoate d'oxydiéthylène	120-55-8	Ver rouge	Expérimental	14 jours	LC50	>1 000 mg/kg (poids sec)
Butan-1-ol	71-36-3	Copepod	Expérimental	96 heures	LC50	1 900 mg/l
Butan-1-ol	71-36-3	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	1 376 mg/l
Butan-1-ol	71-36-3	Algues vertes	Expérimental	96 heures	ErC50	225 mg/l
Butan-1-ol	71-36-3	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	1 328 mg/l
Butan-1-ol	71-36-3	Algues vertes	Expérimental	96 heures	ErC10	134 mg/l
Butan-1-ol	71-36-3	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	4,1 mg/l
Butan-1-ol	71-36-3	Bactéries	Expérimental	17 heures	EC50	4 390 mg/l
Additif rhéologique	Confidentiel	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Minéraux du groupe de la chlorite	1318-59-8	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)	7440-50-8	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	ErC50	0,1049 mg/l
Paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)	7440-50-8	Puce d'eau	Composant analogue	48 heures	EC50	0,0126 mg/l
Paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)	7440-50-8	Poisson zèbre	Composant analogue	96 heures	LC50	0,0117 mg/l
Paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)	7440-50-8	Vairon de Fathead	Composant analogue	32 jours	EC10	0,0059 mg/l
Paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)	7440-50-8	Algues vertes	Composant analogue	N/A	NOEC	0,022 mg/l

Paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)	7440-50-8	Puce d'eau	Composant analogue	7 jours	NOEC	0,004 mg/l
Paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)	7440-50-8	Boue activée	Composant analogue	N/A	EC50	7 mg/l

## 12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Talc	14807-96-6	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Toluène	108-88-3	Expérimental Biodégradation	20 jours	Demande biologique en oxygène	80 %BOD/ThO D	APHA Méthode standrd Eau /Eaux usées
Toluène	108-88-3	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	5.2 jours (t 1/2)	
Dioxyde de titane	13463-67-7	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Carbonate de magnésium	546-93-0	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Dibenzoate d'oxydipropyle	27138-31-4	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	85 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Dibenzoate d'oxydiéthylène	120-55-8	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	93 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Butan-1-ol	71-36-3	Expérimental Biodégradation	19 jours	Déplétion du carbone organique	98 % Suppression de carbone organique dissous COD	OCDE 301E - Screening modifié de l'OCDE
Butan-1-ol	71-36-3	Expérimental Biodégradation intrinsèque aquatique.	5 jours	Déplétion du carbone organique	93 % Suppression de carbone organique dissous COD	Test OCDE 302B Zahn-Wellens/EVPA
Butan-1-ol	71-36-3	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	3.4 jours (t 1/2)	
Additif rhéologique	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Minéraux du groupe de la chlorite	1318-59-8	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)	7440-50-8	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Talc	14807-96-6	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Toluène	108-88-3	Expérimental FBC - Autres	72 heures	Facteur de bioaccumulation	90	
Toluène	108-88-3	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.73	
Dioxyde de titane	13463-67-7	Expérimental BCF - Poisson	42 jours	Facteur de bioaccumulation	9.6	
Carbonate de magnésium	546-93-0	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Dibensoate d'oxydipropyle	27138-31-4	Modélisé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	8	Catalogic™
Dibensoate d'oxydiéthylène	120-55-8	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	3.2	
Butan-1-ol	71-36-3	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
Additif rhéologique	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Minéraux du groupe de la chlorite	1318-59-8	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)	7440-50-8	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A

#### 12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	CAS N°	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Toluène	108-88-3	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	37-160 l/kg	
Dibensoate d'oxydiéthylène	120-55-8	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	1 500 l/kg	OCDE 121 estimation de Koc par HPLC
Butan-1-ol	71-36-3	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	3 l/kg	

#### 12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

#### 12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

#### 12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### 13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Incinérer dans une installation d'incinération de déchets autorisée. Comme une alternative de disposition, utiliser une installation autorisée acceptable à éliminer les déchets. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

### Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 09*	Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
20 01 27*	Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport routier (ADR)	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)
<b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	UN1263	UN1263	UN1263
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	PEINTURE	PEINTURE	PEINTURE
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	3	3	3
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	II	II	II
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non dangereux pour l'environnement	Ne s'applique pas.	N'est pas un polluant marin
<b>14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
<b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
<b>Température de régulation</b>	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.

<b>Température critique</b>	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
<b>Code de classification ADR</b>	F1	Non applicable.	Non applicable.
<b>Code de ségrégation IMDG</b>	Non applicable.	Non applicable.	Aucun

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### 15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

#### Cancérogénicité

<u>Ingrédient</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>Classification</u>	<u>Réglementation</u>
Talc	14807-96-6	Grp. 2A: Probablement carcinogène pour les hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Dioxyde de titane	13463-67-7	Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Toluène	108-88-3	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

#### Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation:

La/les substance(s) suivante(s) contenues dans ce produit est/sont soumises via l'Annexe XVII de REACH aux restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation si elle(s) est/sont présentes dans certaines substances dangereuses, certains mélanges et articles. Les utilisateurs de ce produit doivent être conformes avec les restrictions applicables selon les provisions mentionnées.

<u>Ingrédient</u>	<u>Numéro CAS</u>
Toluène	108-88-3

Statut des restrictions: listé en Annexe XVII de REACH

Utilisations restreintes: Voir l'Annexe XVII du Règlement REACH (EC) No 1907/2006 pour les conditions de restriction.

#### Statut des inventaires

Contacter le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes à l'inventaire Chemical Control Act Coréen. Pour de plus amples informations veuillez contacter la division de ventes. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Australia National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme (NICNAS). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contacter la division de vente pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes avec la réglementation des Philippines RA 6969. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Les composants de ce produit sont conformes avec les exigences de notifications relatives aux nouvelles substances du CEPA. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques . Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC . Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de TSCA. Tous les composants requis de ce produit sont répertoriés dans la partie active de l'inventaire TSCA.

**DIRECTIVE 2012/18/UE**

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

Catégorie de Dangers	Quantité admissible (tonnes) pour l'application de	
	Exigences de niveau inférieur	Exigences de niveau supérieur
P5c LIQUIDES INFAMMABLES	5000	50000

\*Si maintenu à une température supérieure à son point d'ébullition ou si des conditions de traitement particulières, telles qu'une pression élevée ou une température élevée, peuvent créer des risques d'accident majeur, les LIQUIDES INFAMMABLES P5a ou P5b peuvent s'appliquer

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2

Aucun

**Règlement (EU) No 649/2012**

Aucun produit chimique répertorié

**15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange. Des évaluations de la sécurité chimique pour les substances contenues peuvent avoir été effectuées par les déclarants des substances conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié.

**16. AUTRES INFORMATIONS****Liste des codes des mentions de dangers H**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au foetus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: organes sensoriels.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Raison de la révision:**

Section 1 : Adresse - L'information a été modifiée.

Email - L'information a été modifiée.

Section 02 : Déclaration de danger physique et pour la santé du CLP - L'information a été modifiée.

Etiquette: Précaution CLP - Eliminage - L'information a été modifiée.

Etiquette: Précaution CLP - Prévention - L'information a été modifiée.

Etiquette: CLP mention de danger supplémentaire - L'information a été supprimée.

Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.

Section 6: Rejet accidentel (Information personnelle) - L'information a été modifiée.

Section 7: Conditions de stockage en toute sécurité - L'information a été modifiée.

Section 9: Inflammabilité (solide, gaz) information - L'information a été supprimée.

Section 9: Inflammabilité information - L'information a été ajoutée.

Section 09 :Caractéristiques des particules N/A - L'information a été ajoutée.  
 Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.  
 Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été modifiée.  
 Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.  
 Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.  
 Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.  
 Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.  
 Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.  
 Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.  
 Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.  
 Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été modifiée.  
 12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.  
 12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.  
 Section 13: 13.1 Elimination des déchets - L'information a été modifiée.  
 Section 15: Cancérogénicité (Information) - L'information a été modifiée.  
 Section 15 : Texte de la substance Seveso - L'information a été supprimée.  
 Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.

## Annexe

<b>Titre</b>	
<b>Identification de la substance</b>	Toluène; EC No. 203-625-9; Numéro CAS 108-88-3;
<b>Nom du scénario d'exposition</b>	Utilisation professionnelle de produits de remplissage et mastics
<b>étape du cycle de vie</b>	Pour usage professionnel/industriel uniquement
<b>activités participatives</b>	PROC 10 -Application au rouleau ou au pinceau ERC 08a -Utilisation étendue d'un adjvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC 08d -Utilisation étendue d'un adjvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
<b>Processus, les tâches et les activités couvertes</b>	Application du produit
<b>21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques</b>	
<b>Conditions d'exploitation</b>	<b>État physique:</b> Liquide <b>Conditions générales d'exploitation</b> Présume l'utilisation a plus de 20°C au-dessus de la température ambiante; Durée d'utilisation: 8 heures / jour; Jours d'émission par an: 365 jours/année; A l'intérieur avec une bonne ventilation générale; Utilisation en extérieur;
<b>Mesures de la gestion du risque</b>	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : <b>Mesures de la gestion du risque</b> <b>Santé humaine</b> Masque complet à purification d'air ( avec cartouche de protection gaz/vapeurs, qui peut être couplé avec un filtre particulier); Demi-masque respiratoire à air purifié (avec cartouches de gaz/vaporisation, qui peut être combiné avec un filtre à particules) (APPF 10); Porter des gants résistants chimiquement (testés selon la EN374) et suivre une formation de base pour les employés. Reportez-vous à la section 8 de la fiche de données de sécurité pour la nature de gants spécifiques.; <b>Environnemental</b> Usine municipale d'épuration;

<b>Mesures de gestion des déchets</b>	Pas de mesure spécifique à l'utilisation pour la gestion des déchet. Se référer à la section 13 de cette FDS.
<b>3. Prévision de l'exposition</b>	
<b>Prévision de l'exposition</b>	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

**Les FDS de 3M Belgique sont disponibles sur <http://www.3m.com/be>**